

# Un traité constitutionnel pour une Europe sociale et des citoyens

Donatelle POINTEREAU

Contribution de l'UNSA à la convention pour l'avenir de l'Europe.  
Donatelle Pointereau a rencontré Michel Guerlavais,  
secrétaire national de l'UNSA qui suit les travaux de la commission.

Conscients des limites de la Conférence intergouvernementale (CIG) qui s'est terminée au sommet de Nice en décembre 2000, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté lors du Conseil européen de Laeken en décembre 2001, une déclaration sur l'avenir de l'Union européenne (UE) et décidé de réunir une nouvelle conférence intergouvernementale en 2004. Pour assurer une préparation aussi large et transparente que possible de celle-ci, ils ont également décidé de recourir à une convention dite « Convention sur l'avenir de l'Europe » établie sur le modèle de celle qui a élaboré la charte des droits fondamentaux de l'UE. Cette convention, qui a débuté ses travaux le 28 février 2002, doit remettre un document final pour le conseil européen de juin 2003.

La confédération européenne des syndicats (CES) dont l'UNSA est membre, regroupe plus de 74 confédérations syndicales originaires de 34 pays, soit au total plus de 60 millions d'adhérents. Elle a obtenu un siège d'observateur à la convention et a présenté une contribution intitulée « un traité constitutionnel pour une Europe sociale et des citoyens ».

Michel Guerlavais, secrétaire national de l'UNSA en charge des questions internationales et européennes, suit les travaux de la Convention et participe à ceux de la CES.



## Défis et enjeux de la convention pour la CES

La CES partage les préoccupations du conseil européen de Laeken que l'on peut regrouper sous quatre rubriques : une meilleure répartition et définition des compétences entre l'union européenne et ses états membres ; la simplification des traités existants ; davantage de démocratie, de transparence et d'efficacité dans l'UE ; la voie vers une constitution pour les citoyens européens et la place de la charte des droits fondamentaux.

Pour la CES, la convention est confrontée au défi vital de rapprocher l'Union de ses travailleurs et de ses citoyens afin que le projet d'intégration européenne ait le soutien de la population. Le fait d'intégrer la charte européenne des droits fondamentaux jouera à cet égard un rôle déterminant. Il faut que l'on puisse se rendre compte que, dans les faits, « l'Europe fait la différence » en ce sens qu'elle veille aux intérêts des citoyens et des travailleurs à l'ère de la mondialisation. De toute évidence, la question de « plus d'Europe » occupera le cœur de la réforme des traités. Le projet d'intégration européenne s'étend au-delà d'un marché et d'une monnaie uniques ; le but est de réaliser une union politique et sociale. Cette évolution rend d'autant plus importante la nécessité de combler les déficits de transparence et de démocratie par la réforme des traités. Les missions de l'Union se sont largement développées depuis son avènement, il y a un demi siècle, et il est fondamental de conférer une légitimité démocratique aux institutions et aux processus décisionnels de l'Union afin qu'elle soit à la hauteur de ses tâches actuelles et futures.

Par ailleurs, un aspect primordial tient au rôle renforcé que doivent jouer les partenaires sociaux ; par conséquent le

« traité constitutionnel » devrait prévoir un système européen de relations sociales.

Il n'est pas exagéré, eu égard au processus de réforme des traités mis sur les rails, d'affirmer que l'Union européenne se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. La convention a été investie de la lourde responsabilité d'apporter des réponses à l'ensemble de ces questions et de préparer une issue positive au processus de réforme sur l'avenir de l'Europe qui aboutira avec la CIG de 2004.

## Que propose la CES dans sa contribution ?

L'Europe entre aujourd'hui dans une nouvelle phase : le continent sera bientôt réuni à travers l'élargissement de l'UE ; la mondialisation doit être gérée dans l'intérêt de tous ; les travailleurs et les citoyens au sens large s'attendent à ce que l'on réponde à leurs besoins et à leurs aspirations de manière plus efficace. A cette fin, les missions et les buts de l'Union européenne doivent être réorientés et complétés, ses compétences doivent être redéfinies et ses institutions réformées afin de gagner une légitimité démocratique renforcée. La CES souscrit à la nécessité et à l'objectif d'adopter désormais un « traité constitutionnel européen » (qui serait un jalon historique sur la voie d'une authentique « constitution »), qui reflète l'évolution de l'Union selon un programme fédéralement équilibré, qui pratique simultanément la subsidiarité, la complémentarité, la solidarité et la cohésion sociale, et qui définit clairement les objectifs, la juridiction, les missions et les compétences de l'Union.

Il est essentiel que l'on réforme les traités existants et, comme la CES l'a proposé dans sa contribution à la convention, il convient :

- d'intégrer la charte des droits fondamentaux au sein du traité ou d'une constitution européenne et d'introduire une procédure de suivi politique dans la perspective de son évolution dynamique ultérieure. Cet acte confirmerait l'indivisibilité des droits civils, politiques, économiques et sociaux.
- de consolider le modèle social européen et conforter la place et le rôle des partenaires sociaux. A cet effet, la CES préconise de poursuivre l'amélioration du dialogue social et recommande la création d'un sommet social annuel regroupant la commission, le conseil et les partenaires sociaux, pour la croissance et l'emploi, manière de souligner que l'économique et le social ne sont pas deux dimensions séparées mais, à l'inverse, qu'ils sont intimement liés.
- de définir la « gouvernance économique européenne » comme mission de l'Union, dans laquelle les objectifs économiques, d'emploi et de politique sociale seraient promus au rang de priorités de la coordination de l'UE, en vue d'établir une économie de marché sociale.

Enfin, la CES affirme que les « services d'intérêt général » ou « services publics » constituent une pierre angulaire

du modèle social européen et défend par conséquent une Union qui respecte et qui promeut ces services.

## Quelle est la position de la CES sur la construction de l'Europe et sa structure ?

Le processus d'intégration européenne, malgré ses lacunes, reste une réalisation historique majeure du peuple et des nations européennes, à laquelle le mouvement syndical a contribué efficacement dès son début, avec la conviction qu'il a promu la paix et la démocratie ainsi que le développement économique et le progrès social.

Aujourd'hui, il faut « plus d'une meilleure Europe ». La CES estime qu'il ne s'agit pas de réduire mais de clarifier, d'adapter et d'étendre les compétences de l'UE afin qu'elle puisse faire face à ses nouvelles missions et aux nouveaux défis

en parlant d'une seule voix.

La CES s'est clairement prononcée « pour une Europe plus démocratique et citoyenne ». En outre, elle se déclare favorable à la « méthode communautaire » face à la tendance « intergouvernementale », à une commission forte et au vote à la majorité qualifiée comme règle générale avec des pouvoirs accrus pour le parlement européen.

La CES marque un intérêt certain à sa participation en tant qu'observateur actif de la convention et estime que tous ceux qui sont partie prenante, et en particulier les syndicats, doivent s'engager dans un débat public. Dans cet esprit et afin d'obtenir un traité constitutionnel qui rende l'Europe plus démocratique

et citoyenne, elle a lancé un appel à une journée d'action européenne le 21 mars, à laquelle l'UNSA a apporté tout son soutien.

L'UNSA fait siens les objectifs de la CES. Ainsi, pour notre Union, et conformément à la résolution adoptée lors du congrès de Lille en janvier 2002, la meilleure voie pour réaliser une Europe politique et démocratique garante du modèle social européen est celle d'une intégration fédérale, seule manière claire d'organiser la gestion des souverainetés partagées et de garantir une Europe efficace et démocratique respectueuse de ses États et de ses Nations.

## Déclaration d'Emilio Gabaglio, secrétaire général de la CES Convention: Où est passé le dialogue social ?

4 avril 2003

Sur la démocratie participative, le Præsidium de la Convention a accouché d'une souris. Les propositions annoncées ce matin restent de toute évidence non seulement en deçà des attentes des organisations de la société civile mais aussi du contenu des débats de la Convention elle-même. Ce qui est particulièrement inacceptable, c'est l'absence de toute référence au rôle spécifique des partenaires sociaux et du dialogue social. Le texte ignore totalement les conclusions unanimes du Groupe Europe Sociale; il marque une régression par rapport au traité actuel; il n'a nullement pris en compte les propositions avancées conjointement par la CES, l'UNICE et le CEEP, organisations reconnues représentatives du monde de l'économie et du travail. Pour une Union qui se veut plus proche des citoyen(ne)s c'est franchement mal parti.

## Les thèmes du congrès

- Une Europe pour les citoyens
- notre vision pour l'Europe
- le modèle économique et social européen
- expansion et renforcement du domaine des relations professionnelles et sociales européennes
- Europe et mondialisation

